



Jugement de prud'hommes non exécuté car société de droit étranger

Par **celine44**, le **05/12/2008** à **16:44**

Bonjour,rrnrJ'espère que quelqu'un pourra m'aider car je n'ai visiblement plus aucun recours.rrnrJ'ai gagné un jugement aux prud'hommes cette année, que je n'ai pu faire exécuter puisque mon ancien employeur a transféré son patrimoine vers une société de droit étranger (basée aux USA).rrnrSur les conseils de mon avoat, j'ai quand même pris un huissier au cas où la société aurait gardé un compte bancaire en France, or elle n'en avait plus.rrnrJ'ai donc payé cher en avocat et en huissier, pour gagner un procès et au final je n'aurai jamais rien. Je suis toujours au chômage depuis, dans une situation précaire et la somme que j'avais cru gagner m'aurait bien aidée.rrnrMon avocat, de son côté, ne me donne plus signe de vie.rrnrAvez-vous connu le même cas ? Si oui je vous remercie vraiment de m'indiquer quel serait mon dernier recours.rrnrCéline